



Compte rendu de la réunion du Directoire du Réseau Ventoux Vendredi 21 janvier 2022

Présents : M.DELGADO, Mme GIMENEZ, M. CHAPELLE, M. AIELLO, Mme GABRIEL, Mme MARRET, Mme LATGER, M. GRENET, M.CAYRIER, Mme BRUDER, M. HABCHI, M. MAGGENGO, Mme MARCHAND, M. BRANENX, Mme ANTRESSANGLE, Mme MOSDALE, Mme JOUSSAUME, Mme GRECK , M. RICOMET, Mme JULLIAN, M. ANFRIE.

Excusés : M. GOGET, M. GRENET

M.AIELLO précise que Mme JULLIAN ne pourra se connecter qu'à partir 9h30 lors de l'intervention de M. MASSENET, Secrétaire général.

1 - Situation des UPE2A

Mme LATGER rappelle tout d'abord que 2 dispositifs UPE2A existent sur le Réseau, un au collège FABRE et un autre au collège A. Daudet et elle ajoute qu'auparavant un dispositif existait au collège F. RASPAIL. Elle rappelle que ce dispositif fonctionne avec des horaires définis, 12h ou 18h à répartir sur les disciplines telles que le français, les mathématiques et l'histoire-géographie. Elle indique que les effectifs débordent sur le dispositif du collège A. DAUDET compte tenu des flux migratoires et que l'accueil des élèves se fait au fil de l'eau. 22 élèves sont accueillis actuellement et l'effectif peut parfois atteindre 24 élèves. Les élèves accueillis dans le dispositif y sont scolarisés pour une année et après ils intègrent une classe ordinaire.

Mme LATGER indique qu'elle a fait part des difficultés rencontrées sur ce dispositif à la DSDEN.

Mme LATGER souhaiterait qu'un 3^{ème} dispositif soit mis en place dans un collège du Réseau et que cette question soit discutée en Directoire. Elle propose qu'un groupe de travail soit constitué pour travailler sur cette problématique.

M. AIELLO indique qu'il est souhaitable d'avoir une tendance sur 3 ans des arrivées d'élèves dans le 1^{er} degré et qu'ensuite il sera possible de transmettre la position du Réseau.

Mme GIMENEZ propose qu'elle-même et M. GRENET fassent remonter les indicateurs qu'ils ont pour les écoles du Réseau. Elle ajoute que sur sa circonscription, il y a des élèves allophones sur plusieurs écoles de la commune de Carpentras dont les Amandiers, la Roseraie, Nord A et B, Jouve, Gandié, Quintine, Bouche, et

de manière plus disséminés dans d'autres villages. Les élèves de l'aire des gens du voyage sont majoritairement accueillis dans les écoles de la Quintine, de la Roseraie et des Amandiers.



Elle précise également que le CASNAV peut être un partenaire pour le groupe de travail.

2- Avancée des travaux du groupe de travail Axe 1

2/6 Mme SOUAIBIA et Mme MOSDALE présentent les avancées des travaux du groupe de travail de l'Axe 1 et souhaitent obtenir la validation du Directoire pour leur travail.

Mme SOUAIBIA rappelle que la commande était de réaliser un cahier des charges relatif à un outil commun d'analyse des résultats pour le 1^{er} et 2^d degré.

Elle indique ensuite que les besoins des équipes sont les suivants :

- avoir accès aux exercices, levier pour renforcer les liaisons école-collège et collège-lycée.
- des outils de restitution pour les familles, les enseignants et les pilotes.
- un accompagnement didactique issu de la recherche pour analyser les erreurs.

Mme MOSDALE présente les 4 fiches actions établies par le groupe de travail :

- Fiche action 1 : Renforcement de la liaison entre les enseignants de collège, des écoles et des lycées avec immersion dans les classes.
- Fiche action 2 : Création d'un outil similaire à l'interface utilisée pour évaluer la compréhension en lecture. Habituer les élèves au format liseuse.
- Fiche action 3 : Accompagnement par la CARDIE ou la DAFIP pour un travail inter-degré autour des évaluations.
- Fiche action 4 : Elaboration du cahier des charges pour un outil commun au Réseau de restitution des résultats.

Mme SOUAIBIA et Mme MOSDALE présente le contenu de chacune des fiches action.

Mme MOSDALE propose d'adresser ces fiches aux membres du Directoire afin que ces derniers puissent faire des propositions afin d'affiner ces fiches.

3- Echanges sur les P.I.A.L.

M.MASSENET, Secrétaire Général de la DSDEN intervient afin de revenir sur l'organisation des P.I.A.L. et de répondre aux questions des membres du Directoire.

M. le Secrétaire Général rappelle que des PIAL inter-degré ont été organisés avec un collègue et la circonscription, têtes de PIAL. Il ajoute que le PIAL est piloté par le chef d'établissement et l'IEN et qu'un coordonnateur de PIAL est également désigné.



M. MASSENET indique qu'une réunion avec les coordonnateurs a eu lieu. Il ajoute qu'un nouveau responsable du SDEI devrait être nommé dans les jours à venir.

3/6

Il rappelle la sectorisation des AESH et des PIAL et que le département comprend 34 secteurs géographiques.

Il ajoute que des AESH référents ont été désignés et interviennent avec les coordonnateurs de PIAL.

Mme GIMENEZ demande à M. MASSENET à quelle personne ou à quel service il est possible de s'adresser en cas de difficulté particulière.

M. MASSENET répond qu'il faut adresser la demande au responsable du SDEI en le mettant en copie et il ajoute que les questions de ressources humaines relèvent de la DSDEN.

Mme GIMENEZ demande dans combien d'écoles une AESH peut exercer et combien de kms elle peut parcourir et ajoute qu'elle souhaiterait qu'un cadrage soit effectué.

M. MASSENET indique que les déplacements des AESH doivent être prévus avec du bon sens et que les frais de déplacement des AESH peuvent également être pris en charge et il précise qu'un vademécum à destination des AESH et des pilotes va être diffusé dans les prochaines semaines.

Mme MARRET intervient afin d'indiquer qu'il manque des personnels AESH sur son secteur.

M. MASSENET indique qu'il y a une enveloppe départementale et qu'il y a des difficultés avec des AESH qui ne sont pas en postes car il s'agit de personnels fragiles compte tenu de la crise sanitaire. Il ajoute que des recrutements ont été effectués en décembre mais, dans ce même temps, des démissions sont intervenues et donc, de nouveaux recrutements doivent être effectués.

Il ajoute que ce n'est pas le PIAL qui a créé ces difficultés.

M. AIELLO demande à M. le Secrétaire Général si la carte des PIAL est figée ou s'il y a une possibilité d'évolution.

M. MASSENET répond que cette carte n'est pas figée, qu'un découpage inter-degré avait été réalisé avec des PIAL ayant des tailles suffisantes mais que la cartographie pourra évoluer en fonction des effectifs dans les établissements et qu'il sera possible de se réinterroger sur l'organisation des PIAL au cours du 3^{ème} trimestre.

M. le Secrétaire Général précise que les coordonnateurs perçoivent une indemnité en fonction du nombre d'AESH de leur PIAL.

Mme ANTRESANGLE s'interroge également sur l'emploi du temps des AESH en période de PFMP.

M. MASSENET répond que les AESH sont à la disposition du PIAL quand ces personnels ont moins d'heures à effectuer, elles sont redéployer sur le PIAL.

Il ajoute qu'une communication va être réalisée à l'ensemble des personnels afin de clarifier les situations.

4/6 M. AIELLO intervient ensuite et précise que des documents concernant les AESH sont mis à disposition sur le site de la DSDEN mais que le rôle du chef d'établissement qui n'est pas tête de PIAL n'est pas clairement défini (par exemple accord des autorisations d'absence).

M. MASSENET indique qu'une concertation entre les pilotes et les chefs d'établissement du PIAL est nécessaire. Il ajoute que les PIAL ont été constitués dans l'urgence et qu'il reste encore des choses à construire ensemble et propose une rencontre avec les chefs d'établissements afin de travailler sur des règles de fonctionnement.

Mme JULLIAN rejoint la visio-conférence à 10h.

Mme GIMENEZ souhaiterait une amélioration de la communication en direction des pilotes car elle indique que les coordonnateurs sont souvent informés avant les pilotes et ces derniers sont ensuite informés par les coordonnateurs.

Mme JULLIAN intervient et indique qu'au démarrage du dispositif, il manquait des textes de référence mais qu'à présent le rôle des pilotes, des coordonnateurs et référents est défini.

M.MASSENET confirme que lors de la mise en place du dispositif, il n'y avait pas de textes de référence.

Mme JULLIAN souhaiterait qu'une réunion des pilotes soit organisée à l'échelon départemental afin de définir un cadre.

4- Point FOQUALE

Mme ANTRESANGLE indique que dans le cadre de la cellule FOQUALE, 10 situations d'élèves ont été examinées

Elle présente ensuite l'action JOB DATING qui va avoir lieu le mercredi 6 avril 2022 à la Cité scolaire Jean-Henri Fabre.

Le programme de la matinée va consister à proposer à des élèves voulant s'orienter vers l'apprentissage de rencontrer des professionnels, à participer à des ateliers et à un concours du meilleur projet d'apprentissage en proposant une « capsule vidéo » d'une minute.

L'après-midi va être consacrée à des élèves de terminale voulant aller vers un BTS en alternance.

Mme ANTRESANGLE indique qu'une information va être envoyée à tous les établissements pour l'organisation.

Mme LATGER soulève la situation des élèves de 3^{ème} prépa-métiers qui reviennent redoubler dans le collège d'origine et pour lesquels ce redoublement n'est pas pertinent.

Mme ANTRESSANGLE propose des formations passerelle pour ces élèves.

M. CAYRIER indique que des groupes de travail vont travailler sur ces problématiques.

Mme GABRIEL propose que ces élèves de 3^{ème} prépa-métiers participent au 4^{ème} tour qui s'adresse aux jeunes voulant s'orienter en voie professionnelle ou qui veulent changer d'orientation.

Elle va proposer à la DSDEN que ces élèves intègrent ce 4^{ème} tour ainsi que les élèves redoublants de 3^{ème}.

M. AIELLO propose de solliciter M. TALBOT pour intégrer le groupe de travail qui mène une réflexion sur ces problématiques.

5- Avancées des travaux du groupe de travail Axe 2

M. BRANENX fait un point concernant l'action « réussir son lycée ».

Il indique que 107 participants de collège et de lycée dont 51 personnes sur le Réseau Ventoux se sont inscrits à cette action.

Il ajoute qu'il y a 37 professeurs principaux de 3^{ème} inscrits mais que certains établissements n'ont pas inscrits l'ensemble de leurs professeurs principaux.

M. BRANENX demande aux membres du Directoire si la date du 24 février doit être conservée pour l'action et ceux-ci répondent favorablement.

M. BRANENX indique qu'il adressera les 51 noms des participants du Réseau Ventoux à Mme MARCHAND pour qu'elle puisse établir les convocations.

Il ajoute que les intervenants sont prévus et qu'il va falloir s'assurer que les enseignants des filières technologiques ainsi que les élèves pourront participer à l'action.

Concernant les avancées des travaux du groupe de travail Axe 3, M. AIELLO indique que la fiche de procédure concernant l'inclusion des élèves à difficulté de comportement a été retravaillée par le groupe Axe 3 et il propose de l'adresser à tous les membres. Il ajoute que ce travail sera présenté à la JAP 2022.



6- Présentation de l'EAC en inter-degré par Mme TOURTET

Mme TOURTET intervient afin de présenter ADAGE liaison inter-degré.



6/6

Elle indique qu'ADAGE regroupe 3 fonctions :

- Proposer un catalogue de ressources partenariales (plus de 120 partenaires dans le Vaucluse)
- Recenser les actions EAC de l'établissement
- Candidater aux appels à projet (projets DAAC, PASS culture...)

Mme TOURTET a procédé à un recensement des actions 2020-2021 et présente un diaporama.

Elle précise que 35% des établissements ont renseigné l'application ADAGE dans le Département du Vaucluse, 29% des élèves du 1^{er} degré et 46% des élèves du 2d degré sont concernés par des EAC

Le nombre moyen d'action est de 6,8 actions / école et de 17,5 actions par établissement du 2d degré. La chorale doit être inscrite dans l'application. Mme TOURTET fait plusieurs constats :

- Il n'y a pas d'action cinéma en Lycée.
- Les partenaires appartiennent au territoire des établissements.
- Un partenariat avec les bibliothèques doit être développé.

Elle précise que dans l'application ADAGE, on retrouve les lycées privées et mais pas les lycées agricoles.

Mme GIMENEZ indique que M. FERRIER, IEN de la circonscription de Cavaillon, a en charge ce dossier et va suivre le développement de l'utilisation de l'application dans le 1^{er} degré.

Mme TOURTET rappelle qu'ADAGE est un outil de pilotage.

Elle présente ensuite les actions d'une école et ensuite le parcours d'un élève ainsi que les actions d'un collège et d'un lycée.

M. AIELLO indique que cette présentation sera complétée lors de l'intervention de Mme TOURTET ce Vendredi 21 janvier après-midi.

Mme TOURTET, Réseau Ventoux le 25 mars 2022.

M. AIELLO propose de faire un point ultérieurement sur les projets JAP.

Fin du Directoire à 11h05